

Rupture conventionnelle de mon contrat à durée indéterminée

Par PATELI, le 03/01/2010 à 15:53

Bonjour,

Mon employeur me propose une rupture conventionnelle de mon CDI.

Si je l'accepte dans quelles conditions serais-je indemnisée des Assedic?

Je vous remercie de bien vouloir me renseigner, bonne année 2010

Cordialement

Par jeetendra, le 03/01/2010 à 16:26

[fluo]www.avocatalk.fr "Rupture conventionnelle plutôt que licenciement : avantages et..."[/fluo]

Bonjour, vous serez indemnisé normalement par Pole Emploi, vous n'avez pas de soucis à vous faire, allez sur le lien ci-dessus tout est expliqué, bonne année 2010.